

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

16-07-2007 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le seizième jour de juillet deux mille sept (2007) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

173-2007 Proposé par Richard Gilbert

Accepter ordre jour. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

174-2007 Proposé par Gilles Coutu

Accepter PV. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 juin 2007.

ADOPTÉE

175-2007 Proposé par Gilles Coutu

Accepter comptes. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de juin 2007.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
2247	Bell Canada	2,860.00 \$
2248	Chambre de Commerce	85.00 \$
2249	Construction Luc Grégoire Inc.	3,534.00 \$
2250	Hydro-Québec	4,287.02 \$
2251	Les Pneus & Soudures M.B.	54.92 \$

2252	Malo Isabelle	300.00 \$
2253	Picard Claude	1,140.00 \$
2254	Centre Aquatique	3,539.17 \$
2255	Chambre de Commerce	17,282.13 \$
2256	Office Municipal	2,262.50 \$
2257	Bell Canada	1,224.69 \$
2258	Golf St-Michel-des-Saints	180.00 \$
2259	Hydro-Québec	1,268.59 \$
2260	Les Forestiers St-Michel Inc.	1,500.00 \$
2261	Loisirs et Sport Lanaudière	125.63 \$
2262	Paradis Véronique	184.00 \$

TOTAL : **39,827.65 \$**

Salaires	80,449.35 \$
R.E.E.R	2,812.74 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Remboursement reg.	9,429.43 \$
Aqueduc (intérêts)	\$
	\$
	\$

TOTAL : **92,811.52 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de juillet 2007.

2263	Bellemare Henri-Paul	995.00 \$
2264	Fédération Québécoise	361.41 \$
2265	Hydro-Québec	6,574.61 \$
2266	Télu Mobilité	851.97 \$
2267	Hydro-Québec	1,248.83 \$
2268	Ministère du Revenu du Québec	24,164.45 \$
2269	Receveur Général du Canada	10,849.06 \$

TOTAL : **45,054.33 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 JUILLET 2007

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
2270	Acklands Grainger Inc	4,459.12 \$
2271	Alarme Beaudry	96.86 \$
2272	Alarme Joliette	56.98 \$
2273	Association du Lac England	150.00 \$
2274	Atera Enviro Inc.	122.97 \$
2275	Bellerose Réal Jr	12.95 \$
2276	Alain Bellerose	61.18 \$
2277	BLR Motorisé	944.65 \$
2278	Boisjoli Transport Inc	442.70 \$
2279	C. Bazinet et Fils Inc	170.93 \$
2280	Certilab	238.14
2281	Chambre de Commerce Hte Matawinie	1,050.39 \$
2282	Création Louny Enr	140.00 \$

2283	Defoy Electric Inc.	188.01 \$
2284	Dépanneur Prud'homme	343.50 \$
2285	Electricien Robert Ménard	847.63 \$
2286	Equipement Industriels Joliette	632.47 \$
2287	Equipement de Bureau Joliette	801.64 \$
2288	Ethier Sébastien	223.80 \$
2289	Ferland Robert	169.74 \$
2290	Ferland Yanick	40.92 \$
2291	Fournitures et Ameublement	385.49 \$
2292	Garage Tellier et Fils	122.34 \$
2293	Garage Marc Dorval Enr	170.92 \$
2294	Généreux Construction Inc	7,243.35 \$
2295	Georges H Durand Ltée	1,005.77 \$
2296	Richard Gilbert	225.40 \$
2297	Gouger Guy	1362.81 \$
2298	Hydro Québec	1,069.29 \$
2299	Imprimerie R. Pinard Inc	325.90 \$
2300	Joliette Dodge Chrysler	129.84 \$
2301	L'Ass. Des Pompiers St-Michel	324.00 \$
2302	La Survivance Cie Mutuelle	4,217.24 \$
2303	Le Fonds de Solidarité	3,466.00 \$
2304	Le Groupe Pétrolier Olco	7,036.66 \$
2305	Les Editions Juridiques	83.74 \$
2306	Les Loisirs St-Michel Inc	321.76 \$
2307	Les Pneux Marchand Inc.	1,746.47 \$
2308	Les Pneus et Soudures M.B.	1,219.27 \$
2309	Les PR de Béton Casaubon	1,102.81 \$
2310	Location Mille Items	159.53 \$
2311	Marcel Champagne Elec.	6,984.64 \$
2312	Marc Levasseur	39.64 \$
2313	Martin Produits de Bureau	12.40 \$
2314	M.C. Beauséjour et Richard	3,659.06 \$
2315	Jecc Mécanique Ltée	1,557.94 \$
2316	Michelin Amérique du Nord	1,665.52 \$
2317	Ministre du Revenu Du Québec	1,500.00 \$
2318	M.R.C. de Matawinie	11,232.00 \$
2319	P.E. Boisvert Auto Ltée	865.44 \$
2320	PG Govern Qc Inc.	2,317.69 \$
2321	Picard Claude	1,200.00 \$
2322	Pièces d'Autos Joliette	307.58 \$
2323	Québec Linge	310.91 \$
2324	Réal Huot Inc.	60.53 \$
2325	Satelcom Internet	560.00 \$
2326	Satelcom Inc	1,125.66 \$
2327	Services Consultatifs Amco	705.09 \$
2328	Sintra Inc. (Lanaudière)	11,072.35 \$
2329	Somavrac C.C. Inc	1,493.20 \$
2330	Stéphane St-Jean	75.00 \$
2331	Sylvain Rondeau Inc	1,139.50 \$
2332	Sylvio Champoux et Fils	14,059.26 \$
2333	Techno Diesel Inc.	1,042.95 \$
2334	Univar Canada Ltée	3,524.71 \$
2335	Vacuum St-Gabriel Enr.	598.24 \$

TOTAL :- 110,022.48 \$

REGLEMENT D'AQUEDUC

117		\$
		\$
		\$
		\$
TOTAL :-		\$

2336	Bell-Gaz Ltée	197.05 \$
2337	Bell Canada	9,807.13 \$
2338	Bellemare Henri-Paul	70.00 \$
2339	Boc Canada	12.19 \$
2340	Fédération Québécoise	2,039.71 \$
2341	Fédéral Commercial Métals	427.31 \$
2342	Fonds de l'information	87.00 \$
2343	Petite Caisse	495.73 \$
2344	Postes Canada	128.24 \$
2345	Roy Francine	75.90 \$
TOTAL :-		13,340.26 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

07-06-05	Claude Béchard, <i>Ministre des Ressources Naturelles – Accusé Réception de la lettre concernant le chemin forestier de la Manouane.</i>
07-06-15	Line Beauchamp, <i>Ministre du développement durable et de l'environnement – Subvention du programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.</i>
07-06-18	Défense nationale – <i>Exercice "réponse royale" à Saint-Michel-des-Saints.</i>
07-06-22	Ministère de la sécurité publique – <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.</i>
07-06-25	Sureté du Québec – <i>Remerciement pour tournoi de pêche au profit du comptoir alimentaire de la haute-Matawinie.</i>
07-06-27	Évelyne Landry et Johnny Paré – <i>Demande pour agrandissement de chalet au lac-de-la-Dame.</i>
07-07-05	Agence de la santé et services sociaux de Lanaudière – <i>Proliférations de cyanobactéries dans un milieu aquatique.</i>

176-2007 Proposé par Daniel Bellerose

Contrat
renforcements
structuraux.

de ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'adjudication de contrat pour les renforcements structuraux de la salle J.M. Bellerose soit accordée au seul soumissionnaire conforme, les Entreprises Luc Durand, au prix total de 57,658.70\$ et d'autoriser si nécessaire un nouveau toit au prix total de 22,790.00\$ tel que soumis dans la proposition.

ADOPTÉE

177-2007 Proposé par Gilles Coutu

Contrat pour la ET RÉSOLU UNANIMEMENT
préparation et la
peinture.

Que l'adjudication du contrat pour la préparation et la peinture du toit et de l'extérieur complet de la salle J.M. Bellerose soit accordée au plus bas soumissionnaire conforme, Peintures Sylvain Paquin Enr., au prix total de 12,989.85\$ ou au prix total de 8,117.98\$ excluant la peinture du grand toit selon la proposition.

ADOPTÉE

178-2007 Proposé par Richard Gilbert

Mandat pour Lac ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Taureau.

De mandater Certilab pour le support technique avec un bateau et la caractérisation des rejets intrants au lac Taureau selon la proposition du 11 juillet 2007 au prix forfaitaire de 22,110.00\$ plus taxes

ADOPTÉE

179-2007 Proposé par Richard Gilbert

Demande d'aide au ET RÉSOLU UNANIMEMENT
fonds de
diversification
économique.

Dans le cadre des études du Lac Taureau réalisées par Certilab, de faire une demande d'aide au fonds de diversification économique, d'autoriser Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, Directeur général à signer les documents requis.

ADOPTÉE

180-2007 Proposé par Daniel Bellerose

L'engagement de ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Denise Gervais au
Parc Taureau et
camping.

Dans le cadre des ententes des subventions salariales avec le ministre de l'emploi et de la solidarité sociale, d'approuver l'engagement de Denise Gervais, journalière entretien et aménagement Parc Taureau et camping à compter du 9 juillet 2007 au 23 novembre 2007. Temps plein, 40 heures/semaine, au taux de 10.37\$/heure.

ADOPTÉE

181-2007 Proposé par Daniel Bellerose

Engagement pour ET RÉSOLU UNANIMEMENT
divers emplois au
Parc Taureau et
camping municipal.

D'autoriser l'engagement pour divers emplois pour le Parc Régional du Lac Taureau et camping municipal (préposés à l'accueil et à l'information, patrouille, entretien, etc.), selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 10.37\$/heure, pour la période de juillet à septembre 2007. Le personnel nécessaire sera choisi par le coordonnateur du Parc Régional du Lac Taureau et du camping municipal selon son évaluation parmi les personnes suivantes : Luc Benoit, Mario Brouillette, Gaëtan Neveu, Murielle Généreux et Isabelle Lapointe.

ADOPTÉE

182-2007 Proposé par François Dubeau

Accepter PV CCU. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 4 juillet 2007 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

183-2007 Proposé par François Dubeau

Accepter la ET RÉSOLU UNANIMEMENT.

dérogation mineure
de M. Michel
Grégoire.

Demande de dérogation mineure de M. Michel Grégoire pour la propriété située au 15 chemin Marcel. La demande concerne la construction d'un garage attaché en marge avant, à 37.30 pieds de la limite de propriété avant, ce qui contrevient aux articles 6.3.2-3) et 6.3.2-5) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Michel Grégoire pour la propriété située au 15 Chemin Marcel. La demande concerne la construction d'un garage attaché en marge avant, à 37.30 pieds de la limite de propriété avant, ce qui contrevient aux articles 6.3.2-3) et 6.3.2-5) du règlement de zonage # 320-1992

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de l'installation septique ;

CONSIDÉRANT QUEle projet ne nuit pas au voisin ;

CONSIDÉRANT l'orientation de la façade du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit possible pour la construction cache la vue;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Michel Grégoire à condition que le bâtiment soit construit à 3.50 m au minimum de la ligne latérale gauche.

ADOPTÉE

184-2007 Proposé par François Dubeau

Accepter la ET RÉSOLU UNANIMEMENT

dérogation mineure
de M. Christian
Benoit et Carmin
Benoit.

Demande de dérogation mineure de M. Christian Benoit et de M. Carmin Benoit pour la propriété située au 3961 ch. St-Ignace Nord. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment accessoire (abri à bois) transformé en garage sans permis, ayant une superficie supérieure à 90 m² (968 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Christian Benoit et de M. Carmin Benoit pour la propriété située au 3961 ch. St-Ignace Nord. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment accessoire (abri à bois) transformé en garage sans permis, ayant une superficie supérieure à 90 m² (968 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT le respect des autres normes d'implantation des garages ;

CONSIDÉRANT l'esthétisme du bâtiment ;
CONSIDÉRANT l'année incertaine de la transformation de l'abri ;

Pour ces raisons, suivant les recommandations du CCU, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de M. Christian Benoit et M. Carmin Benoit.

ADOPTÉE

185-2007 Proposé par François Dubeau

Accepter la dérogation mineure de M. Robert Laroche. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de construction (PIIA) de M. Robert Laroche pour la propriété située au 40 chemin des Cantonniers Sud, plus précisément sur le lot 1-453 du bloc 1, dans le canton de Masson.

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de M. Robert Laroche pour la propriété située au 40 chemin des Cantonniers Sud, plus précisément sur le lot 1-453 du bloc 1, dans le canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Robert Laroche.

ADOPTÉE

186-2007 Proposé par François Dubeau

Accepter l'étude d'un projet de construction de M. Sylvain Massicotte et Mme Clémence Allary. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de construction (PIIA) de M. Sylvain Massicotte et Mme Clémence Allary pour la propriété située au 30 chemin des Quenouilles, plus précisément sur le lot 1-424 du bloc 1, dans le canton de Masson.

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de M. Sylvain Massicotte et Mme Clémence Allary pour la propriété située au 30 chemin des Quenouilles, plus précisément sur le lot 1-424 du bloc 1, dans le canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Sylvain Massicotte et Mme Clémence Allary.

ADOPTÉE

187-2007 Proposé par François Dubeau

Accepter la projet de lotissement de M. André Vaillancourt. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de lotissement de M. André Vaillancourt pour la propriété situé sur le chemin Neveu, sur une partie du lot 39-1-1, rang 3, dans le canton de Masson (Plan M-321, dossier G-8456, minute 9723, Gadoury et neveu).

Le CCU a étudié le projet de lotissement de M. André Vaillancourt pour la propriété situé sur le chemin Neveu, sur une partie du lot 39-1-1, rang 3, dans le canton de Masson (Plan M-321, dossier G-8456, minute 9723, Gadoury et neveu).

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU le conseil accepte la demande de projet de lotissement de M. André Vaillancourt.

ADOPTÉE

188-2007 Proposé par François Dubeau

Refus de ET RÉSOLU UNANIMEMENT
changement de
règlementation de
M. Johnny Paré et
Mme Évelyne
Landry.

Demande de changement de réglementation par M. Johnny Paré et Mme Évelyne Landry pour la propriété située au 591 chemin du Lac-de-la-Dame.

Le CCU a étudié la demande de changement de réglementation par M. Johnny Paré et Mme Évelyne Landry pour la propriété située au 591 chemin du Lac-de-la-Dame. La demande concerne d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol pour la zone RU, ce qui permettrait l'agrandissement d'un chalet existant en droit acquis quant à son implantation et à son pourcentage d'occupation au sol trop élevé.

CONSIDÉRANT QU' il est impossible d'accorder une dérogation pour une occupation au sol ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne veut pas créer de précédent ;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU le conseil refuse la demande de changement de réglementation de M. Johnny Paré et Mme Evelyne Landry.

ADOPTÉE

189-2007 Proposé par François Dubeau

Pénaliser ET RÉSOLU UNANIMEMENT
excavateurs
coupable
d'infraction au
niveau des rives et
du littoral.

Suivant la recommandation du CCU le conseil pénalisera, sur une période d'un an, les excavateurs coupables d'infraction au niveau des rives et du littoral. Cette mesure signifie qu'ils ne seront pas engagés pour aucun travail effectué par la municipalité ou la Corporation pour le Développement du Lac Taureau. Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE

190-2007 Proposé par Gilles Coutu

conciliation ET RÉSOLU UNANIMEMENT
bancaire.

D'accepter la conciliation bancaire au 30 juin 2007 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la
municipalité de juin 2007.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés
municipaux au 11 juillet 2007.

191-2007 Proposé par Gilles Coutu

Informer la MRC d'être vigilante sur les TNO compte tenu de la présence de cyanobactéries. **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Compte tenu de la présence de cyanobactéries au Lac Taureau, une demande est faite à la MRC de Matawinie d'être vigilante sur les T.N.O. du Parc Régional du Lac Taureau en prenant les mesures nécessaires pour éliminer les squatters saisonniers qui occupent les terres publiques sur les rives et le littoral (Baie du milieu, île du village etc.) sans égard à l'environnement et causant de graves problèmes de pollution.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

192-2007 Proposé par Richard Gilbert

Levée de l'assemblée **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire